Signaler des erreurs de voiries entre la BD TOPO® et la réalité du terrain.

Décembre 2025

Contexte :

A partir de 2025, l'article 178 de la loi de finances n°2025-127, codifié à l'article L 2334-22 du CGCT, modifie l'assiette et les modalités de recensement de la voirie utilisées pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements. Désormais, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) s'appuie sur les données issues de la BD TOPO® et les catégories associées, exploitées par l'IGN, pour calculer les linéaires de voirie retenus dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), composante de la DGF des communes selon les catégories de voirie retenues par l'article R 2334-8-1 du CGCT et non plus sur la « longueur de voirie classée dans le domaine public communal ».

Il en va de même pour la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM), composante de la DGF des départements.

Le comptage de la longueur de linéaires (en mètre) par commune, au 01/01 de l'année 2025, est réalisé sur la base des données de l'édition BD Topo®.

La sélection des routes retenues est consultable sur https://macarte.ign.fr/carte/JgjNkO/carte-DGCL-.

Les voies recensées :

Les voies IGN prises en compte sont précisément définies **par l'article R. 2334-8-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)** :

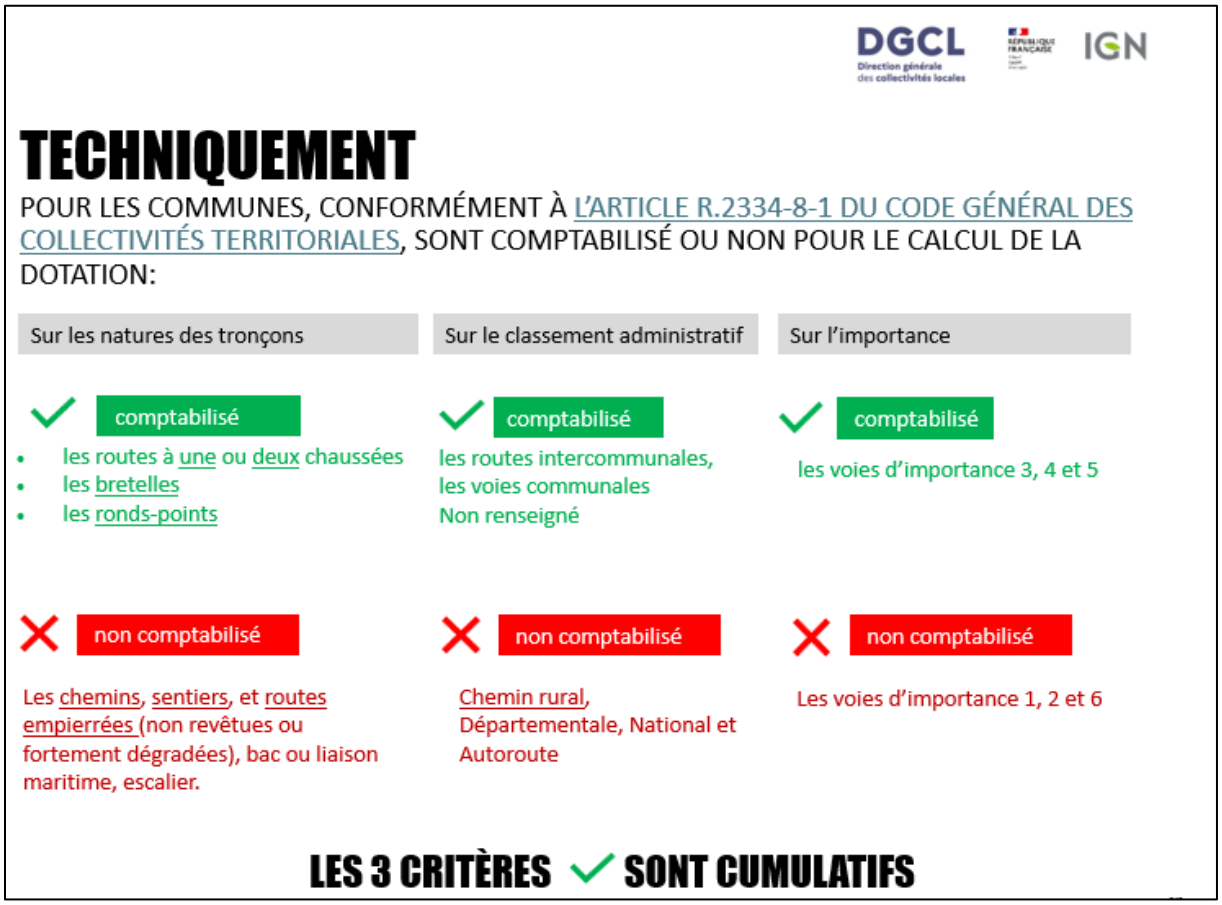
« Pour l'application du 2° de l'article L. 2334-22, les types de voies pris en compte sont l'ensemble des routes à une ou à deux chaussées, les ronds-points et les bretelles, tels que recensés par l'Institut national de l'information géographique et forestière au sein du référentiel à grande échelle défini par arrêté du ministre chargé de l'équipement, qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

1° Ils sont classés comme une liaison intra-départementale, ou une liaison principale intra-communale, ou une autre liaison intra-communale ;

2° Ils ne sont pas classés comme : " autoroute ", " nationale ", " départementale " ou " chemin rural ". »

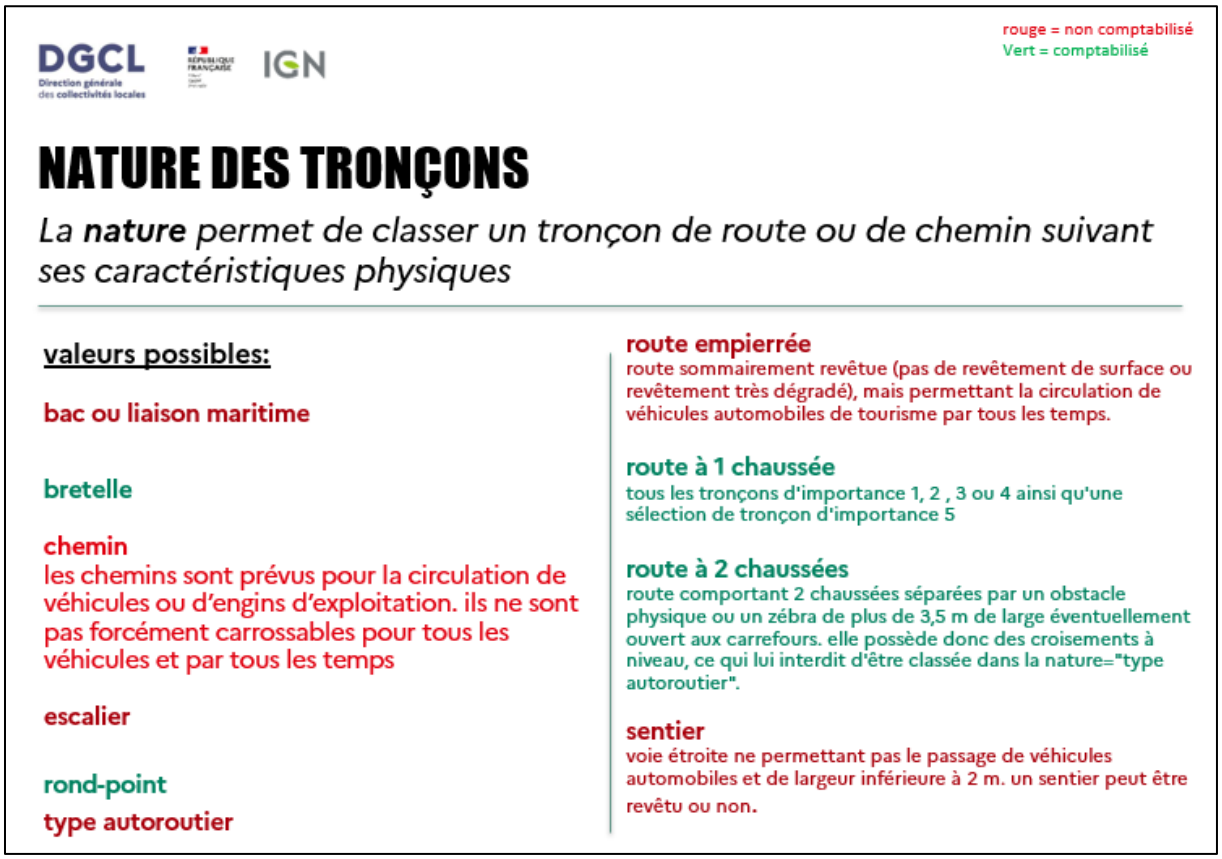
Conformément à l'article L. 2334-22 du CGCT, ces voies sont recensées par l'IGN au ***1er janvier de l'année de répartition****.*

Décryptage :


DGCL
Direction générale des collectivités locales
IGN
TECHNIQUEMENT
POUR LES COMMUNES, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R.2334-8-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, SONT COMPTABILISÉ OU NON POUR LE CALCUL DE LA DOTATION:
Sur les natures des tronçons
Sur le classement administratif
Sur l'importance
comptabilisé
les routes à une ou deux chaussées
les bretelles
les ronds-points
comptabilisé
les routes intercommunales,
les voies communales
Non renseigné
comptabilisé
les voies d'importance 3, 4 et 5
non comptabilisé
Les chemins, sentiers, et routes empierrées (non revêtues ou fortement dégradées), bac ou liaison maritime, escalier.
non comptabilisé
Chemin rural,
Départementale, National et Autoroute
non comptabilisé
Les voies d'importance 1, 2 et 6
LES 3 CRITÈRES SONT CUMULATIFS

La nature des tronçons

La **nature** permet de classer un tronçon de route ou de chemin suivant ses caractéristiques physiques. La liste des natures est détaillée sur la documentation suivante : *https://bdtopoexplorer.ign.fr/?id_theme=72&id_classe=376#attribute_550*



Le classement administratif

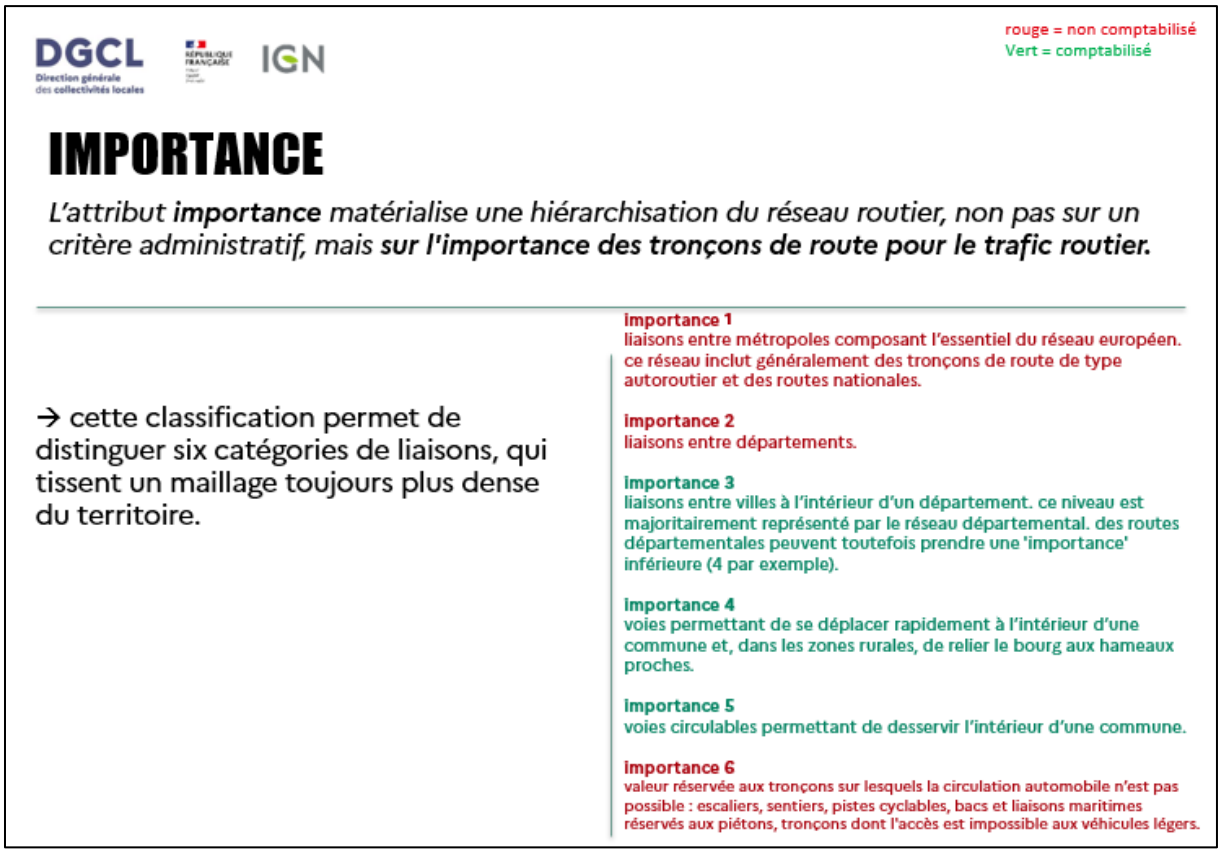
Cet attribut définit le statut de la route selon son **classement administratif.** La liste des valeurs est détaillée sur la documentation suivante : https://bdtopoexplorer.ign.fr/route_numerotee_ou_nommee



L'importance

L'attribut **importance** matérialise une hiérarchisation du réseau routier, non pas sur un critère administratif, mais **sur l'importance des tronçons de route pour le trafic routier**

La liste des valeurs est détaillée sur la documentation suivante : https://bdtopoexplorer.ign.fr/troncon_de_route#attribute_555



Vous voulez nous signaler via les dispositifs collaboratifs :

- Une route ou un rondpoint que vous venez de construire
- Un changement de classement administratif, de nature de tronçon voire d'importance

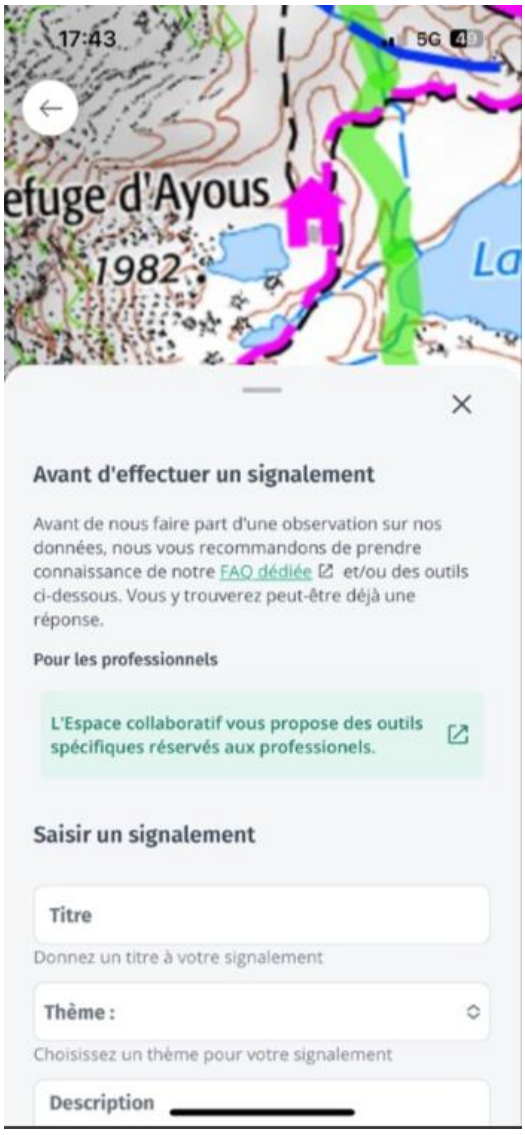
Méthodologie :

Selon votre niveau de connaissance et d'expertise en information géographique et votre mode de contribution (web ou mobile), différents accès s'offrent à vous :

Le plus simple :

Sur mobile :

Téléchargez la nouvelle application Cartes IGN - Portail IGN - IGN – l'application Cartes IGN vous permet non seule de consulter et interroger les différents cartes et bases de données de l'IGN mais elle vous permet également de signaler des erreurs ou des anomalies



Sur le web :

Pour une commune, vous pouvez utiliser l'interface du portail cartes.gouv.fr dont l'onglet https://cartes.gouv.fr/cartes/ permet d'afficher des fonds de cartes mais aussi d'utiliser des outils de mesure.

La remontée d'incohérences se fera en plusieurs étapes :

- Etape 1 : configuration de l'interface
- Etape 2 : saisie des incohérences
- Etape 3 : analyse des signalements par les techniciens de l'IGN
- Etape 4 : prise en compte des corrections par la DGCL

1. Configuration de l'interface

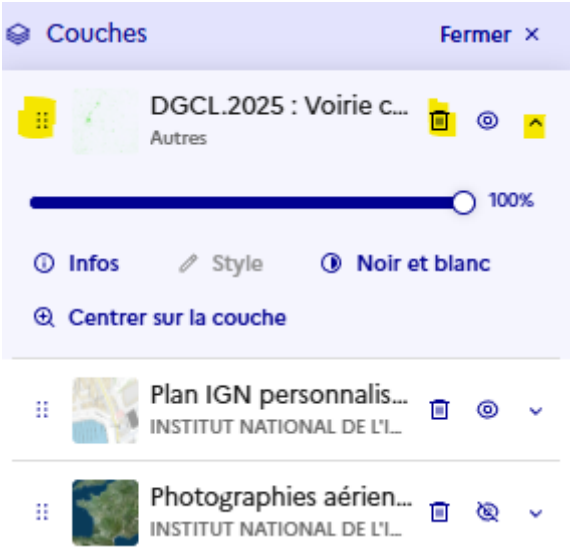
Pour remonter des incohérences il est nécessaire d'utiliser les fonds de plan suivants :

- Plan IGN J+1 : fond de plan IGN représentant les données présentes dans la base de production de l'IGN à la date de la veille
- DGCL.2025 : Voirie communale retenue DGF : couche des tronçons de route sélectionnés pour la DGCL en 2025

En cliquant sur le lien suivant, vous accéderez à l'interface déjà paramétrée avec les bonnes ressources :

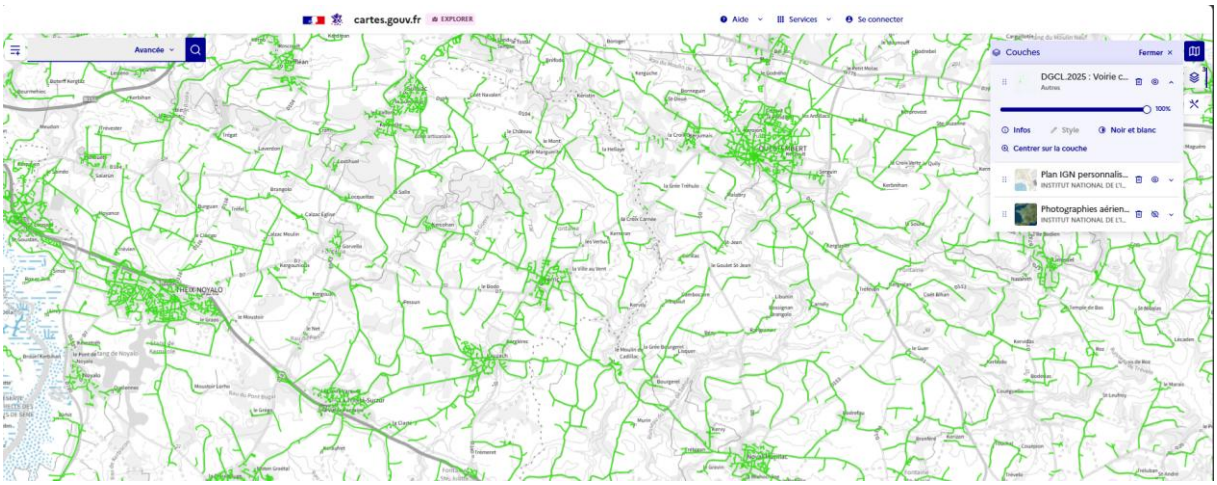
https://cartes.gouv.fr/explorer-les-cartes?c=-2.481865,47.636916&z=14&l=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS$GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1;1;0;0),PLAN.IGN$GEOPORTAIL:GPP:TMS(2;1;0;1;transparent),GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.BDUNI.J1$GEOPORTAIL:OGC:WMTS(4;1;1;0),DGCL.2025.voirie-communale$GEOPORTAIL:OGC:WMTS(3;1;1;0)&w=&permalink=yes

Remarque : dans le gestionnaire de couches, il est possible de changer l'ordre de superposition des couches (faire glisser la couche à déplacer avec ⠿) ou de supprimer une couche (en cliquant sur la poubelle 🗑).



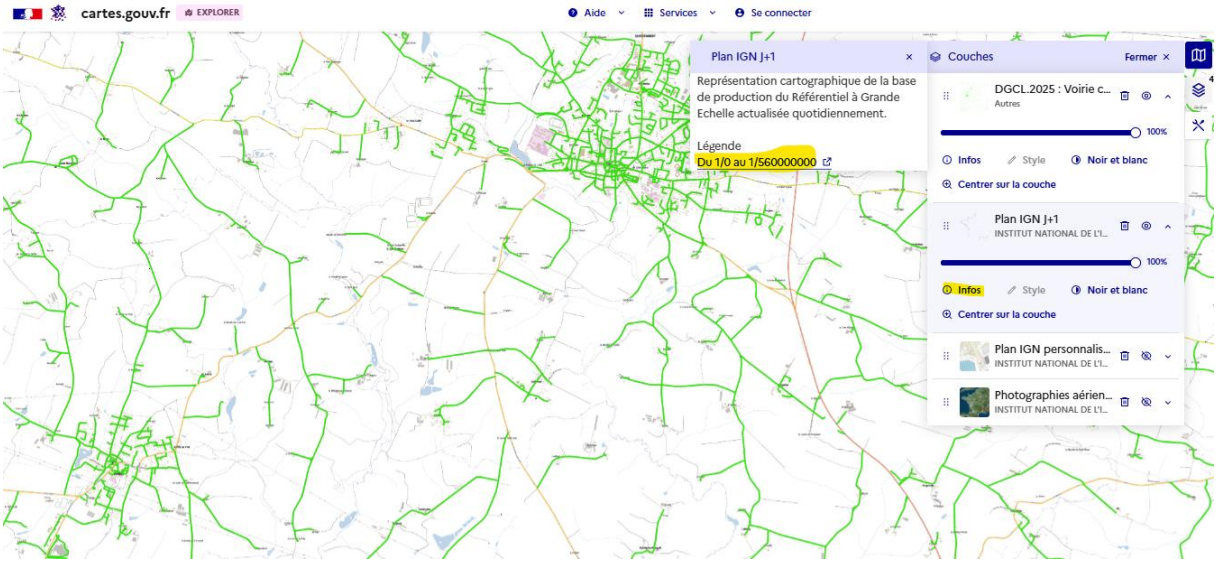
2. Description du fond de carte

Après le paramétrage des couches, le fond de carte est composé d'un fond de plan actualisé (mais parfois imparfait) et d'une surcouche « verte » indiquant les linéaires pris en compte dans la sélection pour la DGCL.



A noter que l'interface permet d'afficher la légende des couches en cliquant dans infos 

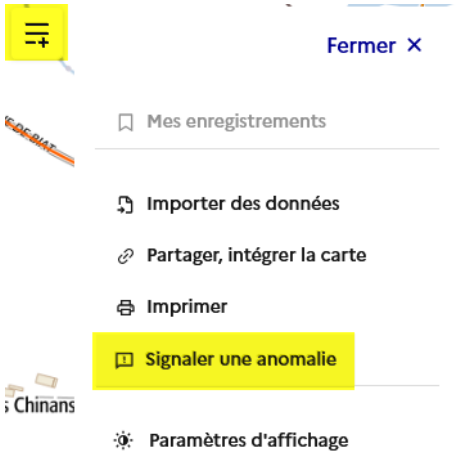
puis sur le lien figurant dans la légende : GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.BDUNI.J1-legend.png (300×2141)



3. **Réalisation du signalement**

Pour faire un signalement il faut activer la fonctionnalité « Signaler une anomalie » depuis le menu « Carte »



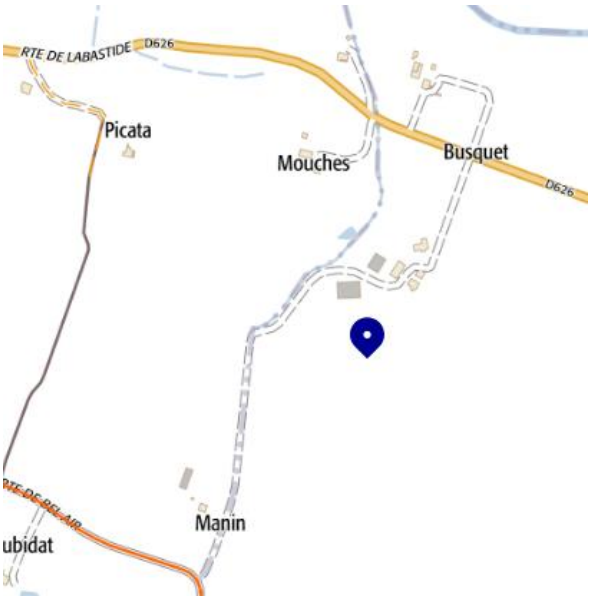


Au lancement, une fenêtre d'avertissement apparaitra pour recommander l'affichage du fond de plan IGN J+1. Cliquer sur « J'ai compris » car les paramétrages précédents ont permis de paramétrer correctement l'interface.

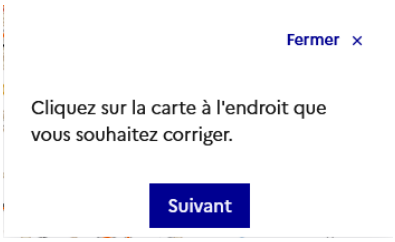


Voici les étapes pour réaliser un signalement :

a. Pointer l'endroit à corriger

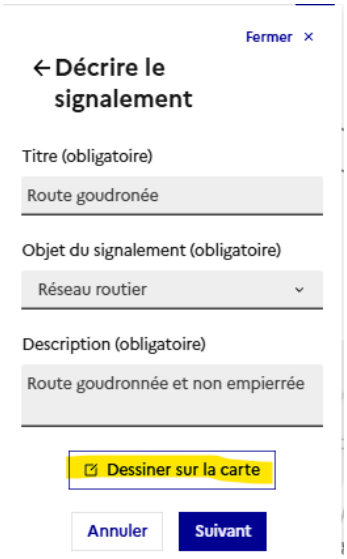


b. Cliquer sur « suivant »



a. Décrire le signalement
 i. Renseigner le titre avec une description
 ex :
 - Changement de classement administratif
 - Création d'une route à 1 chaussée
 - Route goudronnée

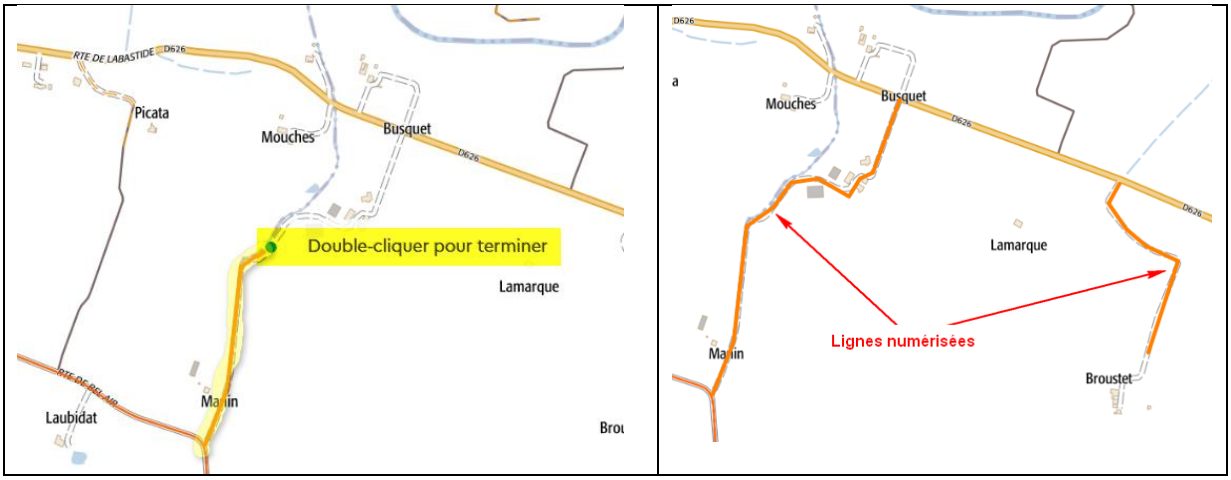
 ii. Renseigner l'objet en choisissant la valeur « Réseau routier »
 iii. Ajouter une description ex : « mise en service d'une nouvelle voirie le 15 Novembre 2025 » ou « route goudronnée et non empierrée »
 iv. Numériser l'emprise ou les emprises à ajouter/retirer de la sélection en cliquant sur le bouton « Dessiner sur la carte »



Une nouvelle interface de saisie apparait dans laquelle il faut sélectionner la fonctionnalité « Dessiner une ligne » :



Après avoir activé l'outil, numériser **chacune des emprises** sur le fond de plan et terminer par un double-clic.



Pour signaler plusieurs modifications à analyser, privilégiez la réalisation **d'un seul signalement** contenant toutes les modifications à étudier et non pas plusieurs signalements ne contenant d'un seul dessin.

v. Cliquer sur « Suivant » puis « Suivant » lorsque la saisie est terminée



b. Renseigner votre adresse de messagerie puis cliquer sur suivant



4. **Prise en compte des signalements**

Les signalements générés depuis l'interface de cartes.gouv seront redirigés vers les techniciens de l'IGN. Chaque cas sera analysé et éventuellement corrigé pour s'assurer de la cohérence des données par rapport aux spécifications de la BD TOPO®.

Remarque : les outils de l'interface (ligne, point, texte …) peuvent être utilisés pour faire remonter des projets ou aménagements récents (lotissement, carrefour …) ou tout autre correction à apporter aux données de l'IGN.